Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20260321-DELIB_005_2026-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN

Séance du 21 Mars 2026

Convocation :

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 13 et 2 procurations
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à vingt heures Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, Mme Lydie MINGAM, M. QUIVIGER Philippe, M. MINGAM Vincent, M. ALLIONE Jean-Paul, M. BOCQUIER Jean-Pierre, Mme CAROFF Marianne, M. PAGE Luc, Mme CROGUENNEC Maryline, Mme LE BRAS Magali

Étaient excusés : Mme TOULLEC Sophie, a donné procuration à monsieur OLLIVIER Christian et Mme NICOLAS Véronique a donné procuration à Mme MINGAN Lydie,

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

Delib_005_2026- portant INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2026.

Sont élus : M. POT Dominique, M LE LAMER Carole, M. LOAEC Éric, Mme TOULLEC Sophie, M. OLLIVIER Christian, Mme Lydie MINGAM, M.ALLIONE Jean-Paul, Mme CARROFF Marianne, M. QUIVIGER Philippe, Mme CROGUENNEC Maryline, M. MINGAM Vincent, Mme LE BRAS Magali, M.BOCQUIER Jean-Pierre, M.PAGE Luc, Mme NICOLAS Véronique,

Monsieur Dominique POT, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Dominiuqe POT est le plus âgé, il prend la présidence du Conseil Municipal au vue de procéder à l'élection du Maire.

M. Dominique POT propose de désigner M. LOAEC Éric du Conseil Municipal comme secrétaire.

Monsieur LOAEC Éric est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal

M. Dominique POT dénombre 13 conseillers présents et 2 procurations, il constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,
Dominique POT

MAIRIE DE SAINT-DERRIEN (Finistère)

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Morlaix dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet